



## **Demande de citation**

### **Développeur pédagogique pour supports d'apprentissage et de préparation aux examens**

---

**Numéro de référence : RFQ 2025-04 Date de**

**publication : 1er août 2025**

**Date limite pour soumettre vos questions : 8 août 2025**

**Réponses aux questions : 13 août 2025**

**Date de clôture de l'appel d'offres : 15 août 2025**

**Date de notification de sélection : 25 août 2025**

**Début du projet : 29 août 2025**

**Fin du projet : 31 mars 2026**

#### **1. INTRO**

##### **À propos de l'ACOTRO et du programme SEAS**

L'Association canadienne des organismes de réglementation de l'ergothérapie (ACOTRO) est l'organisme national qui regroupe les organismes de réglementation de l'ergothérapie au Canada. L'ACOTRO a pour objectif de promouvoir l'uniformité et l'excellence dans la réglementation de l'ergothérapie à l'échelle du Canada.

Dans le cadre de son mandat, l'ACOTRO supervise et administre le programme du Système d'évaluation de l'équivalence substantielle (SEAS). Le programme SEAS offre un processus unique et centralisé pour l'évaluation des qualifications et des compétences des ergothérapeutes formés à l'étranger (IEOT). Le programme SEAS détermine si la formation et les compétences des IEOT sont essentiellement équivalentes à celles des ergothérapeutes formés au Canada (ce qu'on appelle la reconnaissance des titres de compétences et des qualifications étrangères). Le SEAS est un programme de reconnaissance des titres de compétences très exigeant, et les IEOT jugés essentiellement équivalents peuvent demander un permis d'exercice de l'ergothérapie au Canada. Les IEOT qui réussissent le programme SEAS doivent également passer l'examen national de certification en ergothérapie.

Le programme SEAS est fondé sur les principes pancanadiens visant à améliorer la transparence, l'équité, la rapidité et l'uniformité du processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers. La supervision du programme SEAS est assurée par le Comité de surveillance du SEAS, qui est composé de responsables de la réglementation de l'ergothérapie

et le responsable du programme SEAS. Le programme SEAS actuel comprend des évaluations visant à reconnaître les qualifications et à vérifier les compétences des IEOT. L'ensemble du programme SEAS se déroule à distance, ce qui permet aux IEOT de travailler et de vivre dans leur pays d'origine tout en suivant le programme SEAS.

Pour plus d'informations sur l'ACOTRO et le programme SEAS, veuillez consulter le site : <https://acotro-acore.org/seas/>

### **À propos du projet d'amélioration du SEAS**

ACOTRO se lance actuellement dans une initiative (le « projet d'amélioration du SEAS ») visant à améliorer, rationaliser et renforcer le programme SEAS grâce à des solutions d'évaluation innovantes de pointe et à un soutien à la navigation pour les IEOT. Un programme SEAS renforcé permettra à ACOTRO de gérer le volume croissant d'IEOT souhaitant s'inscrire au Canada grâce à des processus accélérés, afin que les IEOT qualifiés puissent intégrer plus rapidement le marché du travail canadien dans le secteur de la santé.

## **2. SERVICES REQUIS**

ACOTRO recherche un développeur pédagogique pour créer des ressources d'apprentissage afin d'aider les IEOT à se préparer à la partie du programme SEAS consacrée à l'évaluation des compétences, qui est très importante.

L'objectif de ces ressources pédagogiques est de préparer les IEOT en leur apportant les compétences, les connaissances et la confiance nécessaires pour démontrer leur compétence lors de l'examen basé sur les compétences, et de leur permettre de mieux appliquer leurs compétences en ergothérapie dans le contexte canadien.

Nous avons besoin de ressources de préparation à l'examen qui soient :

- De haute qualité, attrayantes, efficaces et susceptibles d'améliorer les résultats des apprenants
- Disponibles à la demande et accessibles par le biais de supports et de technologies numériques et/ou autres
- Mis à la disposition des IEOT sans frais supplémentaires, il devrait donc nécessiter peu d'entretien et être rentable.
- Intégré aux [Compétences pour les ergothérapeutes au Canada \(2021/2024\)](#)

La proposition doit présenter une solution claire et un calendrier de projet, comprenant au minimum les activités et les résultats attendus suivants :

- Déterminer les besoins en formation des IEOT, les résultats attendus et la ou les meilleures méthodes pour atteindre les objectifs des ressources préparatoires.
- Création d'un maximum de cinq (5) scénarios de pratique clinique que les IEOT peuvent travailler de manière indépendante et mettre en pratique en appliquant leur raisonnement clinique et leur esprit critique dans le contexte de la pratique canadienne.

- Un document de référence, comprenant un aperçu des thèmes qui seront abordés dans les scénarios de pratique clinique, ainsi que le format et la structure cohérents des scénarios de pratique clinique, d'ici fin septembre 2025.
- Esquisse d'un plan de collaboration avec des experts en la matière, si nécessaire.
- Concevoir et élaborer le matériel pédagogique, y compris les scénarios pratiques.
- Fournir des recommandations pour la mise à disposition des ressources, en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière d'éducation pour l'apprentissage en ligne et les solutions technologiques disponibles – d'ici fin mars 2026.

### **3. BUDGET**

Fournir une ventilation des frais et le coût total du projet.

### **4. CALENDRIER GÉNÉRAL**

Les activités du projet doivent débuter dès que possible (fin août 2025) et tous les résultats attendus décrits ci-dessus doivent être obtenus avant la fin mars 2026.

### **5. CONNAISSANCES ET EXPERTISE REQUISES**

Le développeur en éducation doit posséder les connaissances et l'expertise suivantes :

- Expertise en pratique de l'ergothérapie
- Compréhension de l'évaluation des compétences et des compétences essentielles, y compris les [Compétences des ergothérapeutes au Canada \(2021/2024\)](#).
- Connaissance des forces et des défis des IEOT dans la démonstration de leurs compétences en pratique (p. ex. pensée critique, raisonnement clinique dans le contexte canadien).
- Compréhension du milieu des soins de santé au Canada.
- Capacité à trouver et à mobiliser des experts en la matière, au besoin.
- Expérience et expertise technique en conception pédagogique, technologies d'apprentissage en ligne et multimédia.
- Capacité à développer des ressources dans les délais et dans le respect du budget.

### **6. SPÉCIFICATIONS DU CITATION**

Le citation doit comporter au maximum 8 pages et inclure les informations suivantes :

- Nom du concepteur pédagogique, y compris le nom de l'entreprise ou de l'organisation, le cas échéant  
le cas échéant.
- Connaissances et expérience du concepteur pédagogique dans le développement de ressources pédagogiques pour les ergothérapeutes, conformément aux connaissances et à l'expérience requises décrites ci-dessus.

- Approche et calendrier proposés pour l'élaboration des ressources pédagogiques, conformément aux livrables et au calendrier décrits ci-dessus.
- Budget proposé

### **Soumission des questions :**

Les demandes de renseignements, les interprétations et les questions concernant cette demande de citation doivent être adressées à Jill Kovacs, par courriel, à l'adresse [jkovacs\\_conf@coto.org](mailto:jkovacs_conf@coto.org)

Les questions par e-mail peuvent être envoyées jusqu'au 8 août 2025, à 23 h 59 (heure de l'Est).

Les réponses écrites à toutes les questions reçues seront envoyées à tous les fournisseurs potentiels qui ont soumis des questions. Les réponses seront envoyées par e-mail avant le 13 août 2025.

### **Soumission des citation**

Une version électronique complète de votre soumission, mentionnant le numéro de référence de la demande de soumission, peut être envoyée par courriel à :

**Association canadienne des organismes de réglementation de l'ergothérapie (ACOTRO), à l'attention de Jill Kovacs, [jkovacs\\_conf@coto.org](mailto:jkovacs_conf@coto.org)**

### **Date limite : 15 août, 23 h 59 HNE**

À la clôture, ACOTRO examinera toutes les soumissions afin de vérifier qu'elles sont complètes. Seules les soumissions complètes seront examinées en vue d'une sélection.

Les candidatures seront présélectionnées et les fournisseurs retenus seront invités à participer à un entretien dans le cadre du processus d'appel d'offres afin de sélectionner le fournisseur retenu. ACOTRO remercie tous les candidats pour leurs propositions, mais seuls ceux invités à un entretien seront contactés.

Les fournisseurs présélectionnés devront fournir trois (3) références clients (de préférence liées à des missions similaires), comprenant le nom et le titre de la personne de référence, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

ACOTRO se réserve le droit de rejeter tout ou partie des candidatures et d'accepter celle qui lui semble la plus favorable à ses intérêts.

## **7. CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES**

ACOTRO ne sera pas responsable des frais engagés par le développeur pédagogique pour la préparation et la soumission des citation et/ou la participation aux entretiens. ACOTRO décline toute responsabilité avant la signature d'un contrat.

La soumission d'un citation n'engage en rien ACOTRO et ne saurait être interprétée comme une obligation pour ACOTRO d'accepter ledit citation ou de donner suite au projet.

ACOTRO peut, à sa seule discrétion, décider de ne pas donner suite au projet et peut décider de ne pas accepter tout ou partie des citation pour quelque raison que ce soit.

À tout moment, le développeur pédagogique a la responsabilité d'informer ACOTRO par écrit de toute ambiguïté, divergence, erreur, omission, négligence ou contradiction contenue dans le citation dès qu'elle est découverte.

Le développeur pédagogique doit identifier dans son citation toute information qu'il considère comme confidentielle ou exclusive.

ACOTRO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, tout ou partie des citation.

ACOTRO se réserve le droit d'annuler et/ou de réémettre cette demande de citation à tout moment, pour quelque raison que ce soit, sans pénalité.

Le citation du développeur pédagogique peut faire partie intégrante du contrat sous forme de pièce jointe et sera incorporé par référence. Les déclarations figurant dans le citation peuvent constituer des garanties contractuelles. Toute disposition du citation peut être incluse dans le contrat en tant que disposition directe de celui-ci.

Le développeur pédagogique retenu s'engage à obtenir et à conserver toutes les certifications et licences professionnelles, ainsi que les assurances nécessaires pour fournir légalement les services requis dans le cadre de la présente demande de citation.

**Négociation du contrat :**

ACOTRO négociera un accord contractuel avec le développeur pédagogique retenu. ACOTRO peut, à tout moment et sans responsabilité, se retirer des négociations avec tout développeur pédagogique potentiel.